

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	20.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagnote	Wasserversorgung, Energiepolitik, Gewässerschutz
Akteure	Keine Einschränkung
Prozesstypen	Postulat
Datum	01.01.1990 - 01.01.2020

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Ackermann, Marco
Berclaz, Philippe
Bernhard, Laurent
Burgos, Elie
Dupraz, Laure
Eperon, Lionel
Freymond, Nicolas
Gerber, Marlène
Mach, André
Porcellana, Diane
Salathe, Laura
Schär, Suzanne
Terribilini, Serge

Bevorzugte Zitierweise

Ackermann, Marco; Berclaz, Philippe; Bernhard, Laurent; Burgos, Elie; Dupraz, Laure; Eperon, Lionel; Freymond, Nicolas; Gerber, Marlène; Mach, André; Porcellana, Diane; Salathe, Laura; Schär, Suzanne; Terribilini, Serge 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Wasserversorgung, Energiepolitik, Gewässerschutz, Postulat, 1990 – 2019*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 20.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Aussenpolitik	1
Entwicklungspolitik	1
Wirtschaft	1
Landwirtschaft	1
Fischerei	1
Infrastruktur und Lebensraum	1
Energie	1
Energiepolitik	1
Netz und Vertrieb	4
Wasserkraft	5
Kernenergie	5
Alternativenergien	6
Umweltschutz	6
Gewässerschutz	6
Luftreinhaltung	7
Allgemeiner Umweltschutz	7
Bildung, Kultur und Medien	8
Bildung und Forschung	8
Berufsbildung	8

Abkürzungsverzeichnis

BUWAL	Bundesamt für Umwelt, Wald und Landschaft
UVEK	Eidgenössisches Departement für Umwelt, Verkehr, Energie und Kommunikation
BAFU	Bundesamt für Umwelt
SECO	Staatssekretariat für Wirtschaft
UREK-NR	Kommission für Umwelt, Raumplanung und Energie des Nationalrates
BFE	Bundesamt für Energie
HSK	Hauptabteilung für die Sicherheit der Kernanlagen
EU	Europäische Union
EVD	Eidgenössisches Departement für Wirtschaft, Bildung und Forschung
BPUK	Bau-, Planungs- und Umweltdirektoren-Konferenz
DEZA	Direktion für Entwicklung und Zusammenarbeit
SBB	Schweizerische Bundesbahnen
GEAK	Gebäudeenergieausweis der Kantone
EVED	Eidgenössisches Verkehrs- und Energiewirtschaftsdepartement
LRV	Luftreinhalte-Verordnung

OFEFP	Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage
DETEC	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
OFEV	Office fédéral de l'environnement
SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie
CEATE-CN	Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national
OFEN	Office fédéral de l'énergie
DSN	Division principale de la sécurité des installations nucléaires
UE	Union européenne
DFE	Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche
DTAP	Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement
DDC	Direction du développement et de la coopération
CFF	Chemins de fer fédéraux suisses
CECB	Certificat énergétique cantonal des bâtiments
DFTCE	Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie
OPair	Ordonnance sur la protection de l'air

Allgemeine Chronik

Aussenpolitik

Entwicklungspolitik

POSTULAT
DATUM: 21.03.2007
ELIE BURGOS

Le Conseil national a adopté tacitement un postulat du groupe radical-libéral, qui demandait au Conseil fédéral de **coordonner plus étroitement sa politique énergétique et sa politique du développement**. Il lui demandait en outre de veiller à ce que, dans les futurs messages de la DDC et du SECO fixant les crédits-cadres pour la période 2008 à 2011, la production d'énergie exempte d'émissions de CO₂ occupe une place importante.¹

Wirtschaft

Landwirtschaft

Fischerei

POSTULAT
DATUM: 14.09.2015
LAURA SALATHE

Ein von der UREK-NR eingereichtes Postulat forderte vom Bundesrat eine **Standortbestimmung zur Fischerei in Schweizer Seen und Fliessgewässern**. Der Bericht sollte eine Übersicht darüber geben, wie sich die Fischerei in der Schweiz entwickelt habe. Zu diesem Zweck sollte er ökologische Themen wie die Gewässerqualität, Nährstoffvorkommen und Gewässerbiologie abdecken, aber auch Auskünfte über sozioökonomische Aspekte wie etwa die Berufsausbildung der Fischerinnen und Fischer oder die Einkünfte aus der Fischerei liefern. Schliesslich sollten Informationen über die Einfuhr und die Herkunftsdeklaration von Fischereiprodukten, die Konsumententwicklung sowie Empfehlungen zur nachhaltigen Nutzung der einheimischen Fischbestände enthalten sein. Der Bundesrat beantragte das Postulat mit Verweis auf das hydrologische Jahrbuch und die Eidgenössische Fischereistatistik abzulehnen, da die genannten Publikationen bereits umfangreiche Informationen über die ökologische Situation der Schweizer Seen und Fliessgewässer liefern. Im Nationalrat fand der Vorstoss aber Anklang und wurde mit 125 zu 47 Stimmen (2 Enthaltungen) angenommen.²

Infrastruktur und Lebensraum

Energie

Energiepolitik

POSTULAT
DATUM: 25.11.1991
ANDRÉ MACH

Au lendemain des votations de septembre 1990, plusieurs motions des groupes écologiste (Mo. 90.810), socialiste (Mo. 90.735), indépendant-évangélique (Mo. 90.715) et de la conseillère nationale Segmüller (pdc, SG) (Mo. 90.823), réclamant différentes mesures concrètes du Conseil fédéral dans le domaine de la politique énergétique, avaient été déposées. Dans une réponse exhaustive, où il retrace les grandes orientations du programme «Energie 2000», **le Conseil fédéral proposa de transmettre comme postulat l'essentiel des dispositions contenues dans les motions**, ce qui fut accepté par les motionnaires. Par ailleurs, le Conseil des Etats a accepté le postulat Huber (pdc, AG) (Po. 90.724) qui demande au Conseil fédéral de présenter au parlement un projet cohérent de politique énergétique pour l'avenir avant de présenter un projet de loi.³

POSTULAT
DATUM: 07.10.1994
LIONEL EPÉRON

La Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national a présenté **un postulat** invitant le Conseil fédéral à laisser ouvertes, dans le cadre de la loi prévue sur l'énergie, les **options en matière de récupération de chaleur résiduelle**. Observant qu'il n'est pas possible de libérer des moyens financiers supplémentaires dans ce domaine, le gouvernement s'est cependant déclaré prêt à accepter, sous cette réserve, ledit postulat qui a été transmis. Par ailleurs, le député Bircher (pdc, AG) a retiré son initiative parlementaire (lv.pa. 93.409) dont l'objectif consistait à élaborer des bases législatives permettant à la Confédération d'encourager la récupération de chaleur.⁴

POSTULAT
DATUM: 13.12.1996
LIONEL EPERON

En fin d'année, le **Conseil national a décidé de transmettre certaines revendications contenues dans le postulat Rudolf Rechsteiner** (ps, BS) concernant l'adaptation du label octroyé dans le cadre du programme Energie 2000 aux produits présentant une grande efficacité énergétique. Ainsi, le Conseil fédéral a été prié d'analyser l'opportunité de modifier le label des appareils électro-ménagers afin que le consommateur soit informé de leur consommation d'énergie en termes absolus et en termes relatifs. En outre, l'exécutif a été invité à se pencher sur la création d'un label E2000 pour les produits pour lesquels pareille distinction n'existe pas encore.⁵

POSTULAT
DATUM: 07.10.1999
LAURE DUPRAZ

Le Conseil national a transmis un postulat Vallender (prd, AR) demandant à l'exécutif, dans le cadre de la mise en œuvre de la loi sur l'énergie, une égalité de traitement entre les installations de couplage chaleur-force qui utilisent des énergies renouvelables et les usines d'incinération de déchets ménagers. Précisément, la suppression de l'obligation d'un rendement annuel minimum (de 60 à 80 %) pour les installations de couplage chaleur-force a été sollicitée.⁶

POSTULAT
DATUM: 07.10.2005
PHILIPPE BERCLAZ

Le Conseil national a approuvé un postulat Wäfler (udf, ZH) demandant au Conseil fédéral d'**augmenter la production nationale** d'énergie électrique pour améliorer la sécurité de l'approvisionnement à long terme. Le texte charge le gouvernement de créer des conditions-cadre pour permettre la réalisation d'investissements à long terme dans l'énergie hydraulique du pays et dans les installations de production d'énergie utilisant la biomasse, les déchets et d'autres sources comme le vent ou le soleil.⁷

POSTULAT
DATUM: 21.03.2007
NICOLAS FREYMOND

Le PS et les Verts ont lancé plusieurs **attaques contre l'option nucléaire**, toutes neutralisées par la majorité bourgeoise du Conseil national. Le groupe écologiste a ainsi vainement proposé un moratoire de dix ans sur l'octroi d'autorisations pour la construction de centrales nucléaires (Mo. 04.3772), tandis que le socialiste bâlois Rechsteiner a demandé que le Conseil fédéral garantisse que toute nouvelle autorisation serait soumise au référendum facultatif (Mo. 05.3068). La motion du groupe socialiste pour l'instauration d'une responsabilité civile illimitée pour les exploitants de nouvelles installations a également été balayée (Mo 05.3431). Le Conseil des Etats a toutefois transmis au Conseil fédéral un postulat Ory (ps, NE) demandant un **rapport complet sur les coûts réels de l'énergie nucléaire**, c'est-à-dire l'ensemble des coûts engendrés par la construction, l'entretien, l'exploitation et le démantèlement des centrales, afin d'évaluer précisément l'option nucléaire dans le cadre de l'élaboration de la stratégie énergétique de la Suisse à moyen et long terme.(cf. ici)⁸

POSTULAT
DATUM: 19.12.2008
NICOLAS FREYMOND

Le Conseil national a approuvé sans discussion un postulat du groupe radical-libéral chargeant le Conseil fédéral de rapporter sur la **sécurité énergétique** de la Suisse à moyen et long terme, en accordant une attention toute particulière à l'évolution des besoins de l'économie, au potentiel des énergies renouvelables et à la dépendance vis-à-vis de l'étranger. Il a par contre rejeté un postulat Glanzmann-Hunkeler (pdc, LU) demandant un rapport sur l'écobilan de la production d'énergie, conformément à la recommandation du Conseil fédéral qui estimait que ces données figurent dans le rapport « Perspectives énergétiques pour 2035 », publié par l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) en 2007.⁹

POSTULAT
DATUM: 09.03.2009
NICOLAS FREYMOND

La chambre basse a transmis, par 131 voix contre 59, au Conseil fédéral un postulat du groupe des Verts lui donnant mandat d'examiner l'opportunité de **coordonner les diverses contributions financières** en faveur de l'assainissement des bâtiments au sein d'un seul organe, en l'occurrence l'OFEN. Selon les postulants, un effort de coordination permettrait de gagner en efficacité et d'éviter des redondances.¹⁰

POSTULAT
DATUM: 08.09.2009
NICOLAS FREYMOND

Dans le prolongement des discussions sur la **stratégie énergétique** de la Suisse, le Conseil national a transmis sans discussion un postulat de sa commission de l'énergie (CEATE-CN) chargeant le gouvernement de présenter un rapport sur le potentiel de l'Europe en matière d'énergies renouvelables et la valeur économique de ce potentiel en comparaison avec les énergies non renouvelables, ainsi que sur la position de la Suisse sur le marché international.¹¹

POSTULAT
DATUM: 08.09.2009
NICOLAS FREYMOND

Chargée de l'examen préalable de deux initiatives parlementaires Hiltpold (plr, GE) (Pa. Iv. 08.517 et 08.518) visant à développer les **incitations à la construction de bâtiments à standard énergétique élevé**, la CEATE-CN s'est ralliée aux objectifs de l'initiant, tout en privilégiant d'autres instruments et une autre manière de procéder. Après avoir rappelé que le secteur du bâtiment relève de la compétence des cantons, les commissaires ont jugé que le parlement ne dispose pas des informations nécessaires pour créer lui-même un régime d'incitation conforme aux exigences formulées dans les deux initiatives. Aussi, la CEATE a déposé un postulat confiant au Conseil fédéral le mandat de fournir ces informations. Elle a en outre déposé un second postulat (po. 09.3725) demandant au gouvernement d'examiner l'opportunité d'aménager les règles d'accréditation auxquelles doivent satisfaire les experts habilités à délivrer un CECB. La commission souhaite ainsi élargir l'accès à la formation CECB aux personnes des métiers du bâtiment, en plus des experts académiques du secteur. En plénum, une très large majorité a transmis les deux postulats au Conseil fédéral et les deux initiatives ont, quant à elles, été retirées par leur auteur.¹²

POSTULAT
DATUM: 02.06.2011
LAURENT BERNHARD

Le Conseil national a transmis un postulat Fiala (plr, ZH) lors de la session d'été chargeant le Conseil fédéral d'**examiner une restriction du droit de recours des associations** ayant pour but de favoriser la production d'électricité issue d'énergies renouvelables.¹³

POSTULAT
DATUM: 08.06.2011
LAURENT BERNHARD

Suite à l'accident nucléaire de Fukushima, le Conseil national a accepté un postulat Leutenegger (plr, ZH) demandant au Conseil fédéral de réexaminer sa stratégie énergétique en établissant le potentiel technique et économique des **alternatives à l'option nucléaire** (énergie hydraulique, centrales de pompage-turbinage, énergie éolienne, énergie solaire, biomasse, géothermie, couplage chaleur-force et efficacité énergétique).¹⁴

POSTULAT
DATUM: 09.06.2011
LAURENT BERNHARD

Le Conseil national a transmis un postulat Wasserfallen (plr, BE) demandant au Conseil fédéral d'établir un rapport sur l'**approvisionnement futur de la Suisse** en électricité qui tienne compte de l'évolution de la consommation d'électricité, des risques de sécurité des modes de production, de la sécurité de l'approvisionnement, de l'écologie, de la politique extérieure ainsi que d'aspects économiques.¹⁵

POSTULAT
DATUM: 09.06.2011
LAURENT BERNHARD

Lors de la session d'été, le Conseil national a accepté un postulat Teuscher (verts, BE) chargeant le Conseil fédéral d'établir un rapport sur le **réseau d'électricité**. Le texte demande d'une part au gouvernement d'établir les conditions nécessaires à l'introduction de compteurs intelligents. D'autre part, le texte exige l'examen des besoins d'aménagements des réseaux de transport et de distribution afin d'assurer l'approvisionnement en électricité issue d'énergies renouvelables.¹⁶

POSTULAT
DATUM: 19.09.2011
LAURENT BERNHARD

En raison de la probable augmentation des prix d'énergies, le Conseil national a accepté deux interventions parlementaires destinées à **soulager les industries à forte intensité énergétique**. En adoptant un postulat Heim (ps, SO) lors de la session d'été, la chambre du peuple a chargé le Conseil fédéral de définir des mesures efficaces susceptibles de garantir la compétitivité de ces branches sur le marché international.¹⁷

POSTULAT
DATUM: 16.03.2012
LAURENT BERNHARD

En mars de l'année sous revue, le Conseil national a accepté un postulat Bourgeois (plr, FR) chargeant le Conseil fédéral d'établir un rapport au sujet des **incidences de la politique énergétique des pays de l'UE** sur la sécurité d'approvisionnement en électricité et sur la compétitivité en Suisse.¹⁸

POSTULAT
DATUM: 13.12.2012
LAURENT BERNHARD

En décembre, le Conseil des Etats a transmis un postulat Häberli-Koller (pdc, TG) chargeant le Conseil fédéral de présenter des **mesures d'encouragement et des mesures législatives les plus efficaces afin de réduire la consommation d'énergie et les émissions de CO2 du parc immobilier suisse**.¹⁹

POSTULAT
DATUM: 22.03.2013
LAURENT BERNHARD

Suite à l'adoption d'un postulat Wasserfallen (plr, BE) par le Conseil national en mars, le Conseil fédéral a été chargé de proposer des mesures permettant de **promouvoir l'investissement dans l'efficacité énergétique des bâtiments sur le marché du logement**. Le dépositaire a fait valoir que le droit du bail en vigueur n'incitait guère à de tels investissements.²⁰

POSTULAT
DATUM: 27.09.2013
LAURENT BERNHARD

Le Conseil national a adopté un postulat Jans (ps, BS) portant sur le **modèle du « Green Deal Loan »**. Ce système vient d'être mis en place en Grande-Bretagne et permet aux propriétaires de demander un crédit d'investissement afin de financer la rénovation énergétique de leurs logements. Le Conseil fédéral a reçu le mandat d'établir si le « Green Deal Loan » pouvait servir de modèle pour la Suisse.²¹

POSTULAT
DATUM: 05.03.2019
MARCO ACKERMANN

Der Nationalrat folgte den Empfehlungen des Bundesrates und lehnte im März 2019 mit 117 zu 71 Stimmen bei 1 Enthaltung ein Postulat Grossen (glp, BE) ab, mit welchem der grünliberale Nationalrat vom Bundesrat einen Bericht forderte, wie in der zweiten Etappe der Energiestrategie 2050 ein staatsquotenneutrales und für die Bevölkerung und Wirtschaft möglichst verkraftbares, unbürokratisches und **mehrheitsfähiges Klima- und Energielenkungssystem** auf Gesetzesebene eingeführt werden könnte. Die Einführung von Lenkungsabgaben sei gemäss Grossen effizient und auch nötig, da die in der ersten Etappe beschlossenen Fördermassnahmen befristet seien und es deshalb einer effizienten Nachfolgelösung bedürfe. Die neue Umweltministerin Simonetta Sommaruga plädierte im Namen des Bundesrates für eine starke Klimapolitik und betonte die Wichtigkeit der aktuellen Totalrevision des CO2-Gesetzes. Jedoch fokussiere dieses Postulat zu stark auf ein bestimmtes Element, zudem habe der Bundesrat ein solches Lenkungssystem bereits im Jahr 2015 unter dem Namen Klima- und Energielenkungssystem vorgeschlagen; es sei aber vom Parlament 2017 abgelehnt worden. Gegen ein solches Postulat stimmten auch die 30 an der Abstimmung teilnehmenden Nationalrätinnen und Nationalräte der FDP-Fraktion, was bei Jürg Grossen gemäss Presse auf Kritik stiess, da die Parteispitze wenige Wochen zuvor angekündigt hatte, eine grünere Politik betreiben zu wollen.²²

Netz und Vertrieb

POSTULAT
DATUM: 10.10.1997
LIONEL EPERON

En prévision de la mise en consultation début 1998 d'un projet d'ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant, **le Conseil national a transmis un postulat Teuscher** (pe, BE) priant le gouvernement d'examiner par quelles mesures la protection de la population contre des atteintes chroniques dues au smog électrique pourrait être améliorée. Du fait que le projet d'ordonnance de l'OFEFP se contente de définir une valeur limite de sécurité (10'000 Nanotesla) pour les expositions de courte durée à un rayonnement électromagnétique intense, le postulat demande que de meilleures bases scientifiques soient élaborées afin de permettre également la fixation de valeurs-limites efficaces concernant les expositions de longue durée au smog électrique.²³

POSTULAT
DATUM: 19.03.1999
LAURE DUPRAZ

Le Conseil national a transmis un postulat Rechsteiner (ps, BS) demandant à l'exécutif de favoriser une libéralisation anticipée du marché de l'électricité pour les nouvelles formes d'énergies renouvelables. **L'exécutif s'est déclaré prêt à accepter le postulat.**²⁴

POSTULAT
DATUM: 13.12.2017
MARCO ACKERMANN

Nationalrätin Graf-Litscher (sp, TG) wies in ihrem Postulat für eine **Meldepflicht bei kritischen Infrastrukturen** darauf hin, dass Infrastrukturen wie Strom und Telekommunikation sehr essentiell für die Schweiz sind und Risiken wie Cyberangriffe, Naturkatastrophen sowie militärische und terroristische Angriffe auf die Infrastruktur grosse Auswirkungen auf das ganze Land haben würden. Sie forderte den Bundesrat dazu auf, darzustellen, wie eine mögliche Meldepflicht bei potenzieller Bedrohung aussehen könnte. Mithilfe einer systematischen Auswertung dieser Meldungen könnte so ein Frühwarn-, Beratungs- und Abwehrsystem aufgebaut werden, welches potenzielle Risiken verringert.

Bundesrat Maurer begrüßte diese Forderung und betonte die geforderte Systematik, die zur Prävention von Risiken führen könne. Durch den Austausch von Erfahrungen unter den Betreibern und den staatlichen Behörden könne das Sicherheitsdefizit der Schweiz in diesem Bereich verringert werden. In der Schweiz seien derzeit wichtige Infrastrukturen anfällig bezüglich diverser Gefahren. Der Nationalrat nahm das Postulat am 13. Dezember 2017 stillschweigend an.²⁵

Wasserkraft

POSTULAT
DATUM: 07.10.1994
LIONEL EPERON

Le Conseil national a transmis un postulat Pini (prd, TI) demandant que, dans le cadre du renouvellement de la concession accordée aux CFF **pour l'exploitation des forces hydrauliques du bassin d'accumulation du lac Ritom** (TI), le funiculaire régional et les places de travail y relatives soit maintenus. Le postulat demande en outre que la voie circulaire autour du bassin d'accumulation soit achevée.²⁶

Kernenergie

POSTULAT
DATUM: 19.06.1992
ANDRÉ MACH

Le Conseil national a transmis le postulat Fischer (prd, AG) (Po. 92.358) qui **prie le Conseil fédéral, dans le cadre de l'aide aux pays d'Europe centrale et orientale, de contribuer à la modernisation des centrales nucléaires**, et notamment d'examiner la possibilité de participation d'experts suisses à ces travaux. En réponse à une interpellation Flückiger (prd, JU) (Ip 91.3382) au sujet de l'état des installations nucléaires dans les pays d'Europe de l'Est et sur la position du gouvernement à l'égard de ces menaces, le chef du DFTCE a reconnu l'insuffisance des actions menées par les organismes internationaux et les pays ouest-européens. Il a également déclaré que plusieurs délégations d'experts – russes, hongrois et tchèques – s'étaient rendues en Suisse et avaient pu être informées sur les systèmes de sécurité des centrales helvétiques.²⁷

POSTULAT
DATUM: 06.10.1994
LIONEL EPERON

Le Conseil national a transmis un postulat de sa Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie invitant le gouvernement à édicter des dispositions instituant des garanties financières propres à couvrir les coûts liés au stockage en dépôt final des déchets radioactifs. Il s'agit de faire en sorte que les exploitants des centrales nucléaires soient tenus d'assurer le financement des opérations liées au stockage en dépôt final.²⁸

POSTULAT
DATUM: 23.06.1995
LIONEL EPERON

La Chambre du peuple a transmis un postulat de sa Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie invitant le Conseil fédéral à accorder à la Division principale de la sécurité des installations nucléaires (DSN) les dix postes de travail jugés nécessaires à l'accomplissement efficace de son activité de contrôle. Il est stipulé que les dépenses afférentes seront imputées aux exploitants des installations concernées.²⁹

POSTULAT
DATUM: 23.09.1996
LIONEL EPERON

Le Conseil national a décidé par 53 voix contre 39 de ne pas transmettre un postulat Thür (pe, AG) qui invitait le gouvernement à mettre sur pied une commission d'experts indépendante chargée d'examiner les reproches rapportés par certains médias quant aux conditions de sécurité qui règnent à la centrale nucléaire de Beznau.³⁰

Alternativenergien

POSTULAT
DATUM: 06.04.1992
ANDRÉ MACH

La décision du Conseil fédéral de diminuer de 50% à 30% l'aide financière de la Confédération aux projets de promotion des énergies renouvelables a provoqué les protestations des milieux directement concernés. Le conseiller national Ledergerber (ps, ZH) a même déposé un **postulat** (Po. 92.3038) **qui demande au gouvernement de remanier l'ordonnance visant une utilisation économe et rationnelle de l'énergie** qui prévoit une telle réduction.³¹

POSTULAT
DATUM: 19.06.1992
ANDRÉ MACH

Le Conseil national a transmis le postulat Caccia (pdc, TI) (Po. 92.3137) qui **prie le gouvernement de soutenir financièrement**, dans le cadre du programme «Energie 2000», **un concours de l'Association suisse des sciences techniques** qui vise à promouvoir les énergies renouvelables.³²

POSTULAT
DATUM: 04.10.1993
ANDRÉ MACH

Répondant au postulat Ledergerber (ps, ZH), qui demandait au Conseil fédéral de remanier l'ordonnance visant une utilisation rationnelle et économe de l'énergie, **le chef du DFTCE a annoncé que le Conseil fédéral avait déjà procédé à la modification sollicitée par le député zurichois**. Les aides financières de la Confédération pour des projets de promotion des énergies renouvelables pourra donc s'élever au plus à 50% des coûts du projet contre seulement 30% dans la première version de l'ordonnance; le montant total des aides financières de la Confédération, des cantons et des communes ne pourra dépasser 80% des coûts. Le conseiller fédéral a souligné que cela ne signifiait cependant pas que les moyens financiers de la Confédération pour ce type d'activités seront augmentés. Suite à cette explication, le postulat a été classé par la chambre basse.³³

Umweltschutz

Gewässerschutz

POSTULAT
DATUM: 30.05.2012
MARLÈNE GERBER

Diskussionslos überwies der Ständerat ein Postulat Hêche (sp, JU), das eine Untersuchung zu bestehenden und zusätzlichen **Massnahmen zur Verminderung von Mikroverunreinigungen** in Schweizer Gewässern fordert. Dabei sollen insbesondere Massnahmen berücksichtigt werden, die direkt bei den Verursachern ansetzen.³⁴

POSTULAT
DATUM: 26.09.2013
MARLÈNE GERBER

Die Brisanz der Anpassung der Gewässerschutzgesetzgebung (GSchG), in deren Folge die Renaturierungsinitiative zurückgezogen wurde, zeigte sich in der relativ deutlichen Annahme des Postulats Vogler (csp, OW) durch den Nationalrat. Der Obwaldner Parlamentarier verwies als Beispiel auf die Situation im eigenen Kanton, wo 175 ha landwirtschaftliche Nutzflächen von Gewässerräumen erfasst seien, was den Kulturlandflächen von 15 Landwirtschaftsbetrieben entspreche. Konkret verlangte der Postulant vom Bundesrat die Ausarbeitung eines Berichts, der aufzeigen soll, wie sich die Ausscheidung von Gewässerräumen auf die Landwirtschaft und die Eigentümer von eingezontem Bauland auswirke und ob mit einer differenzierten anstelle einer, wie im revidierten GSchG vorgesehenen, fixen **Ausscheidung und Nutzung der Gewässerräume** dem Gewässer- und Hochwasserschutz ebenfalls Rechnung getragen werden könnte. Trotz ablehnender Haltung der Regierung – Bundesrätin Leuthard (cvp) wies in der parlamentarischen Beratung einmal mehr auf bestehende Bestrebungen in Zusammenarbeit mit der BPUK sowie auf eine bereits vorgesehene Evaluation hin – fand das Anliegen im Nationalrat deutliche Zustimmung. Vergeblich gegen die Überweisung des Postulats votierten eine geschlossene SP-Fraktion sowie ein Viertel der FDP-Liberalen. Die Fraktion der Grünen enthielt sich grossmehrheitlich der Stimme.³⁵

POSTULAT
DATUM: 12.09.2018
DIANE PORCELLANA

Beat Rieder (pdc, VS) demande au Conseil fédéral un **rapport sur la sécurité de l'approvisionnement en eau et sur la gestion de l'eau**, puisqu'il n'existe, selon lui, aucune donnée et prévision à ces sujets. Il le prie de déterminer les besoins et les ressources en eau pour la Suisse d'ici 2050, d'évaluer la nécessité d'une gestion inclusive de l'eau et de la construction d'infrastructures de stockage. De plus, il invite le Conseil fédéral à estimer les potentiels conflits liés à la préservation et à l'utilisation de l'eau, en fonction des modèles d'analyse de la consommation. Le pouvoir exécutif devrait également tenir compte des implications internationales de l'utilisation d'eau en Suisse.

Le Conseil fédéral prône le rejet du postulat. En effet, il rappelle s'être déjà penché sur la question de la sécurité de l'approvisionnement en eau et avoir pris des mesures pour éviter des pénuries à court et à moyen terme (po.10.3533). L'OFEV soutient les cantons dans leur gestion de l'eau, suit l'évolution de la protection des captages d'eaux souterraines d'intérêt public et se soucie des potentiels conflits d'utilisation. De même, le plan d'action «Adaptation aux changements climatiques en Suisse», dont les premiers résultats sortiront en 2020, répondra aux questions du postulat. Au niveau international, par la ratification du protocole sur l'eau et la santé lié à la Convention de 1992 sur la protection et l'utilisation des cours transfrontières et des lacs internationaux, la Suisse s'est engagée à optimiser durablement la gestion des ressources hydriques pour éviter les maladies liées à l'eau.

Lors du passage au Conseil des Etats, le postulat est adopté par 24 voix contre 15 et 2 abstentions. Le Conseil fédéral devra donc fournir un rapport supplémentaire à ce sujet.³⁶

Luftreinhaltung

POSTULAT
DATUM: 05.10.1990
SERGE TERRIBILINI

Une modification de l'OPair a été demandée par H. Seiler (udc, BE) au moyen d'un postulat transmis par le Conseil national. Elle devrait aller, selon le député, dans le sens d'un renforcement des expertises des **installations modernes de chauffage à bois** et veiller à ce que les coûts provoqués par les contrôles obligatoires ne créent pas d'inégalités entre ce type de chauffage et les autres.³⁷

Allgemeiner Umweltschutz

POSTULAT
DATUM: 21.06.2013
MARLÈNE GERBER

Mittels Postulat verwies Nationalrätin Trede (gp, BE) auf den Umstand, dass negative Auswirkungen auf Gesundheit und Umwelt durch **Fracking**, resp. die hydraulische Frakturierung von Gesteinsschichten zur Erdöl- oder Erdgasförderung, bisher nicht ausgeschlossen werden können. Im Gegenteil bestünde durch den Einsatz von Stützmittelflüssigkeit die Gefahr der Grundwasserverschmutzung. Ein vom Bundesrat erarbeiteter Bericht soll daher eine explizite Haltung der Regierung gegenüber Fracking ausdrücken, stichfeste Nachweise zur Umweltverträglichkeit erbringen und Möglichkeiten aufzeigen, wie die Schweiz bei den angrenzenden Ländern auf ein potientiell Fracking-Verbot oder -Moratorium Einfluss nehmen könnte. Darüber hinaus soll der Bundesrat Wege darlegen, wie ein zehnjähriges Moratorium für die Exploration und Gewinnung von Schiefergas in der Schweiz geschaffen werden könnte. Wie bereits in seiner Antwort zu einer vom Parlament noch nicht behandelten Motion Reimann (svp, SG), zeigte sich der Bundesrat bereit, seine Ansicht gegenüber einem allfälligen Schiefergasförderungs-Moratorium detailliert darzulegen. Nach dieser positiven Stellungnahme der Regierung überwies der Nationalrat das Postulat in der Sommersession stillschweigend.³⁸

POSTULAT
DATUM: 03.03.2017
MARLÈNE GERBER

In seinem **Bericht** in Erfüllung eines Postulats Trede (gp, BE), in welchem der Bundesrat seine **Haltung gegenüber Fracking in der Schweiz** darzulegen hatte, stufte die Regierung insbesondere das theoretische Potenzial von Tiefengeothermie (Gewinnung von Erdwärme) durch Fracking als hoch ein. Die Gewinnung von Erdgas durch Fracking im Schweizer Untergrund sei hingegen eine ökonomisch weniger rentable Option – obwohl sich die volkswirtschaftlichen Auswirkungen noch nicht in ihrer Gesamtheit beurteilen liessen. Die Erdgasversorgung gelte hingegen aktuell als ausreichend und Erdgas könne auf anderem Wege einfacher und preiswerter beschafft werden. Ferner äusserte der Bundesrat klimapolitische Bedenken hinsichtlich Förderung fossiler Erdgasvorkommen, weswegen er Fracking zu diesem Zwecke nicht unterstützen wolle. Weder ein generelles Verbot noch ein Moratorium erachtete er hingegen als notwendig: Durch die Einhaltung bestimmter ökologischer Grundsätze sollte das Risiko bei

Tiefenbohrungen (mit oder ohne Fracking) für Mensch und Umwelt reduziert werden können. Solche Bestimmungen zur Risikominimierung seien bereits grösstenteils vorhanden, müssten jedoch betreffend Vollzug konkretisiert werden, wobei die Kantone ihre Praxis vereinheitlichen sollten. Darüber hinaus müssten einzig Anpassungen der Bestimmungen betreffend ein Verbot „jeglicher schwer abbaubarer umwelt- oder gesundheitsgefährdender Stoffe“ in den Fracking-Flüssigkeiten sowie eine Offenlegungspflicht aller für das Fracking verwendeter Stoffe geprüft werden. Mit Verweis auf die Kompetenz des Bundes zum Erlass von Vorschriften im Umwelt- und Gewässerschutz hätte der Bund jedoch die Möglichkeit, bei Nichteinhaltung der gegebenen Umweltgrundsätze ein Moratorium einzuführen.³⁹

Bildung, Kultur und Medien

Bildung und Forschung

Berufsbildung

Im Berichtsjahr überwies der Nationalrat insgesamt sieben Postulate, die auf die eine oder andere Weise die Berufsbildung ansprachen. In der Sommersession nahm er stillschweigend ein Postulat Mürli (svp, LU) an, das den Einbezug der **beruflichen Grundbildung** im vom EVD und UVEK erarbeiteten **Masterplan Cleantech** (ressourcenschonendes Wirtschaften) verlangt. Dabei sollen die Bildungsgänge auf ihre ökologische, energierelevante, wirtschaftliche und soziale Nachhaltigkeit überprüft werden.⁴⁰

POSTULAT
DATUM: 16.06.2011
SUZANNE SCHÄR

-
- 1) BO CN, 2007, p. 503.
 - 2) AB NR, 2015, S. 1534 f.
 - 3) BO CE, 1991, p. 224 ss.; BO CN, 1991, p. 2082 ss.
 - 4) BO CN, 1994, p. 1197; BO CN, 1994, p. 1864 ss.
 - 5) BO CN, 1996, p. 2412 ss.
 - 6) BO CN, 1999, p. 2672
 - 7) BO CN, 2005, p. 1511
 - 8) BO CE, 2007, p. 70; BO CN, 2007, p. 495; BO CN, 2007, p. 495 (groupe des Verts et Rechsteiner) et 497 (groupe socialiste); BO CE, 2007, p. 70 s.; NZZ, 17-18.2.07. Concernant la révision de la LRCN, cf. infra Energie nucléaire.; BO CN, 2007, p. 497
 - 9) BO CN, 2008, p. 1558 (Glanzmann-Hunkeler, Po. 08.3378); BO CN, 2008, p. 1958
 - 10) BO CN, 2009, p. 228.
 - 11) BO CN, 2009, p. 1365.
 - 12) BO CN, 2009, p. 1367 s.
 - 13) BO CN, 2011, p. 1013.
 - 14) BO CN, 2011, p. 1016.
 - 15) BO CN, 2011, p. 1047.
 - 16) BO CN, 2011, p. 1050.
 - 17) BO CN, 2011, p. 1506.
 - 18) BO CN, 2012, p. 536.
 - 19) BO CE, 2012, p. 1250.
 - 20) BO CN, 2013, p. 512.
 - 21) BO CN, 2013, p. 1743.
 - 22) AB NR, 2019, S. 56 ff.; AZ, SGT, 6.3.19
 - 23) BO CN, 1997, p. 2228
 - 24) BO CN, 1999, p. 507
 - 25) AB NR, 2017, S. 2120 f.
 - 26) BO CN, 1994, p. 1907 s.
 - 27) AT, 5.3.92; NZZ, 4.8.92.; BO CE, 1992, p. 151 s.; BO CN, 1992, p. 1210 s.
 - 28) BO CN, 1994, p. 1849
 - 29) BO CN, 1995, p. 1613
 - 30) BO CN, 1996, p. 1503 ss.
 - 31) FF, 1993, I, p. 612 s.; Suisse, 6.4.92.
 - 32) BO CN, 1992, p. 1219 s.
 - 33) BO CN, 1993, p. 1810 s.
 - 34) AB SR; 2012, S. 322.
 - 35) AB NR, 2013, S. 1721 f.
 - 36) BO CE, 2018, p. 638s
 - 37) BO CN, 1990, p. 1916
 - 38) AB NR, 2013, S. 1186; vgl. Mo. Reimann (12.4262).
 - 39) Bericht des Bundesrates vom 3.3.17; Medienmitteilung BR, UVEK, BAFU vom 3.3.17
 - 40) AB NR 2011, S. 1267.